Waremme, le 25 mars 2024

Compte rendu de la réunion de la Commission Locale de **Développement Rural** (CL**DR**) du 14 mars 2024

Membres de la CLDR

Présents : 19 personnes

Francis CLOUX, Arnaud CORNET, Thomas COURTOIS, Rodolphe DE SART, Patricia FRANQUINET, Jean-Guy FRYNS, Anne GILIS, Camille GILIS, Annie GODBILLE, Audrey GOOSENS, Marc GREGOIRE, Olivier LEFEVRE, Nadine MARIQUE, Etienne MOLLE, Cindy MOTTET, Angélique RAVIGNAT, Charlotte REGOUT-SWINE, Vincent RENSON et Serge SORBI

Excusés : 7 personnes

Florence ELLEBOUDT, Justin PIRARD, Valérie VAN ESSCHE, Grégory TACK, Gery VANDAELE, Arnaud VILLANI et Cathy WEREAU

Pour la Commune : Agnès DE MARNEFFE, agent-relais de l'Opération

Pour la Fondation rurale de Wallonie -FRW : Audrey WANZOUL, agent de développement

Ordre du Jour

1. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion ;

QU'EN PENSEZ-VOUS ?

2. Identification d'un projet rassembleur/fédérateur que le GT Nature pourrait porter dès 2024 ;
3. Bilan des activités de la CLDR en 2023 ;

CA EN EST OÙ ?

4. Etat d'avancement des projets de conventions DR ;
5. Avancées des groupes de travail installés par la CLDR (Patrimoine, Chemins & sentiers) ;

LE SAVIEZ-VOUS ?

6. Divers

La présentation utilisée en réunion peut être consultée à l'adresse suivante : https://www.pcdr-wasseiges.info/intranet-cldr.html

1. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Le compte-rendu de la réunion du 19 octobre 2023 est approuvé sans remarque.

Qu'en pensez-vous ? Quel est votre avis ?

2. Identification d'un projet rassembleur/fédérateur que le GT Nature pourrait porter dès 2024

FP 1.4 du PCDR

En l'absence de participation des membres du GT Nature aux invitations faites par la Commune (réunion, activité et/ou événement) et suite à la décision prise lors de la dernière réunion de la CLDR, la FRW a préparé une méthodologie pour réfléchir ensemble à une proposition d'actions qui pourraient rassembler/ fédérer les membres du groupe nature (et ainsi espérer relancer la dynamique de ce groupe).

La FRW rappelle aussi aux membres l'**Art.10 du ROI de la CLDR** qui stipule : **«** Les membres de la Commission locale de développement rural ne peuvent entreprendre des actions au nom des groupes de travail ou de la Commission sans l'accord préalable de la Commission locale de développement rural ».

Patricia FRANQUINET remet en question la méthodologie suggérée et demande que la CLDR se focalise uniquement sur les 2 thématiques jugées prioritaires par le GT Nature (Cf. compte-rendu de sa dernière réunion). Elle demande également pour présenter à nouveau son projet au groupe de travail.

Il est accepté en réunion que le GT Nature soit à nouveau invité à se réunir. Un retour des discussions/ propositions concrètes de projet à mener sera ensuite effectué lors d'une prochaine CLDR. Laquelle demande à reprendre le suivi de cette fiche si (et seulement si) le GT n'a pas réussi à identifier en son sein un projet qui motivera tous ses membres à s'investir.

La CLDR a néanmoins réfléchit aux **critères qui pourraient aider les membres du GT dans sa mission. Le projet à retenir devrait :**

- respecter la philosophie de la fiche-projet du PCDR
- concerner les 4 villages de l'entité
- être visible
- être facilement appropriable
- être accessible à tous
- être impactant pour la biodiversité
- être cohérent (notion de fil rouge avec d'autres actions nature en cours et à venir)
- être durable
- (facultatif) être en partie, ou totalement, financé grâce aux nombreux appels à projet nature en cours

3. Bilan des activités de la CLDR en 2023

Les communes bénéficiant de conventions de Développement rural (DR) ont l'obligation de dresser annuellement un rapport sur l'état d'avancement de leur ODR (opération de développement rural), conformément à l'article 24 du décret du 11 avril 2014 relatif au Développement rural.
Ce rapport constitue un des éléments d'appréciation pour l'octroi des futures subventions en DR et sert d'élément de vérification de la bonne gestion des subventions. Pour la Commune, la CLDR et les autres acteurs de terrain, il permet également de :

- ✓ Evaluer la dynamique de l'ODR
- ✓ Faire le point (avec le Collège et les services communaux) sur l'état d'avancement de l'ODR
- ✓ Organiser le travail pour les années à venir

Ce rapport comprend 5 parties (expliquées en réunion), il doit être approuvé par le Conseil communal et il doit ensuite être envoyé à l'administration régionale pour le 31 mars au plus tard.

La **partie « Bilan de la CLDR »** du rapport DR reprend le dynamisme de la CLDR à travers les réunions (plénières, de GT ou encore réunions publiques) et activités auxquelles elle a participé en 2023. Ce bilan a été rédigé par la FRW et transmis aux membres de la CLDR en annexe de la convocation. Audrey WANZOUL le présente rapidement en réunion avant que **la CLDR l'approuve**.

Comme demandé dans le rapport, la CLDR est ensuite invitée à s'exprimer sur **les projets à poursuivre et/ou à entreprendre** à court terme.

Pour aider la CLDR, Agnès DE MARNEFFE répond d'abord aux questions sur l'avancement des fiches-projets du PCDR (repris dans le tableau Excel, également envoyé en annexe de la convocation).

Le dépouillement des discussions en sous-groupes est repris ci-après, lequel sera soumis à l'avis du Collège avant d'être approuvé par le Conseil communal (le 26 mars).

Projets à poursuivre, à entreprendre :

Numéro fiche-projet	**FP 2.2**
Intitulé du projet	Aménagement de trois chemins en promenades nature et détente
Priorité du projet	Lot2
Calendrier d'exécution	2024 (actualisation de la FP) -2025 (introduction d'une demande de convention)
Numéro fiche-projet	**FP 2.2**
Intitulé du projet	Installation de dispositifs de protection contre les coulées de boue
Priorité du projet	Lot2
Calendrier d'exécution	2024-2025
Numéro fiche-projet	**FP 2.5**
Intitulé du projet	Lancement de projets citoyens en énergie renouvelable
Priorité du projet	Lot2
Calendrier d'exécution	2024-2025 // PAEDC*

Outre la poursuite des projets qu'elle suit déjà spécifiquement (projets conventionnés et ceux menés au travers des GT, notamment la mise en œuvre de la FP 1.4 « Mise en œuvre d'actions en faveur de la biodiversité »), la CLDR propose, si les moyens communaux le permettre, d'entreprendre une réflexion relative aux FP 2.7 « Rédaction d'une charte sur la vie en milieu rural » et 3.11 « Lancement d'un système de partage de véhicules communaux ».

(*) Un membre de la CLDR suggère de réunir un GT « Energie ».
De manière à coordonner la réflexion, la FRW verra avec la Commune comment ouvrir les réunions du comité de pilotage du **P**lan d'**A**ctions en faveur de l'**E**nergie **D**urable et du **C**limat aux citoyens et/ou aux membres de la CLDR intéressés. Toute la CLDR pourrait alors suivre l'avancement des réflexions et actions au travers du point « retour des avancées des GT ».
La Commune complète en signalant que le GAL Meuse@Campagnes, dans le cadre de la nouvelle programmation, travaillera aussi sur cette thématique (partenaire incontournable car porteur potentiel).

La **partie « Programmation des projets à trois ans »** du rapport DR**,** càd les projets qui feront l'objet d'une future demande de subvention (auprès du DR) est également discutée en réunion. Il ressort des échanges la proposition de fiches-projets ci-après :

- ☞ « Aménagement de trois chemins en promenades nature et détente » : **2025**
- ☞ « Aménagement d'une maison de village à Acosse » : **2026**

Ndlr : le Collège a marqué son accord pour que l'avis de la CLDR soit intégré tel quel au rapport DR et soumis en l'état à l'approbation du Conseil communal.

Ca en est où ?

4. Etat d'avancement des projets de conventions DR

Aménagement d'une liaison modes doux directe entre le Clos du Lac et l'école de Wasseiges

FP 1.6 du PCDR

Troisième **dossier déposé** auprès du DR, lors de la dernière session (printemps 2024, échéance : 16 février 2024). La Commune est actuellement en attente d'une réponse de la Ministre compétente.

Questions de la CLDR

Quelle est la distance prévue entre le cheminement et le cours d'eau ? 6m ?...
Le gestionnaire de cours d'eau (SPW / direction des cours d'eau non navigables) a marqué son accord sur le projet et préconise que le sentier soit le plus près possible du ruisseau.

Quand est-il de l'accord des propriétaires ?
La Commune dispose d'un accord de principe, pour un droit de passage, des 2 propriétaires concernés (via la curatelle pour l'un et via l'immobilier du Bénélux pour l'autre). Il reste à obtenir un engagement définitif via une convention écrite avec le nouveau syndic de la copropriété de la Ferme du Château de Wasseiges.

Création d'une liaison cyclable vers Hannut

FP 1.3 du PCDR

Hannut a enfin clarifié la situation concernant la **mission d'auteur** pour le projet (délibération du 22 février 2024). La ville d'Hannut prendra à sa charge les heures en interne passées sur l'étude du projet dans son entièreté et ne répercutera pas ces heures à la Commune de Wasseiges.

Prochaine étape, la présentation d'une **première esquisse** au comité de pilotage, puis aux 2 Collèges et enfin aux CLDR (et aux autres commissions et habitants concernés).

Calendrier idéal : printemps 2024.

Acquisition d'un terrain et construction d'une maison rurale à Wasseiges

FP 1.5 du PCDR

Le dossier a (enfin) été accepté ! (notification de la convention-faisabilité 2023 avec acquisition : le 14 décembre 2023). La Commune dispose dorénavant de 24 mois pour acquérir le terrain et pour approuver le projet définitif.

Outre la poursuite de la procédure d'**acquisition du terrain**, la première étape consiste en la **désignation d'un auteur de projet**. La Commune a pris contact avec Ecétia et avec la SPI pour solliciter une aide pour la rédaction du cahier spécial des charges, pour le choix du bureau et pour suivre le chantier. Dès que tous les feux seront au vert du côté de l'acquisition, elle lancera l'appel d'offres.

Question de la CLDR

Un nouveau membre demande pourquoi la commune a choisi ce terrain pour la construction de sa maison rurale ?

Le choix du terrain a été à l'ordre du jour de plusieurs réunions de la CLDR. Cela a fait l'objet d'un choix unanime au regard des critères définis.

5. Avancées des groupes de travail installés par la CLDR

FP 3.2 du PCDR, Valorisation des éléments du petit patrimoine

PETIT PATRIMOINE

Les 24/01 et 11/03, le groupe s'est à nouveau réuni pour :

✓ discuter de leur implication dans les différents projets en 2024

✓ organiser le 14 avril une Seconde balade commentée à la découverte des éléments les plus intéressants.

Les membres de la CLDR sont invités à y participer et à en parlez autour d'eux !

✓ Totemus, c'est parti... Avec un très bon démarrage !

✓ Bibliotheca (voir explications dans le compte-rendu de la dernière réunion de la CLDR). Il est rappelé que le GT « Petit Patrimoine » aide le GAL à travers l'identification de Contributeurs.
Le GAL a rédigé un article dans le dernier le bulletin communal pour informer la population de ce nouveau projet. Et plus spécifiquement, pour que les habitants intéressés se manifestent s'ils sont intéressés (pour plus d'informations sur le projet, pour partager leurs connaissances et/ou leurs documents, pour se rendre utile tout simplement 😊)

- **Tous les membres de la CLDR sont également invités à relayer le projet** auprès des personnes susceptibles de détenir des informations.

✓ Patrimoine & cimetière : la Commune, accompagnée du GAL, s'est rendue sur le terrain pour établir une première liste des sépultures d'importance historique locale (SIHL) présentes dans le cimetière de Meeffe.

- Le GAL organisera le 24 mai une Animation sur ce thème. Les modalités pratiques de l'événement seront transmises, via les canaux de communication habituels, dans les prochaines semaines.

Les membres de la CLDR sont invités à y participer et à en parlez autour d'eux !

✓ La « Minute du petit patrimoine », se poursuit avec un article dans chaque bulletin communal.

FP 1.2 du PCDR, Etude et analyse d'un réseau de liaisons douces

CHEMINS ET SENTIERS

Depuis la dernière CLDR, le groupe s'est réuni le 18/12, le 07/02 et le 23/02
pour discuter de l'accessibilité de nouveaux tracés (évitant au maximum les voiries, plus longs et pour d'autres publics > randonneurs, VTT, cavaliers...). Les boucles envisagées relient les différentes entités entre-elles et proposent également des connexions avec les communes voisines.
7 parcours sont actuellement à l'étude dont 3 peuvent déjà faire l'objet d'un dépliant promotionnel.

Réaction de la CLDR
La Semaine des Sentiers 2024 aura lieu du 14 au 20 octobre, pourquoi ne pas profiter de l'occasion pour faire la promotion de ces nouveaux tracés ? Pour plus d'infos : https://www.tousapied.be/nos-projets/la-semaine-des-sentiers/

Le Saviez-vous ?

BUDGET PARTICIPATIF

Enjeu transversal du PCDR, Faire de l'engagement citoyen, une des clés du développement de la commune

La Commune de Wasseiges a décidé de consacrer annuellement un budget de 5.000,00€ euros pour soutenir des projets concrets initiés et portés par les citoyens.

Rappel des conditions
- Projet porté par une association ou par minimum 5 citoyens (domiciliés à des adresses différentes)
- Projet répondant aux enjeux du PCDR
- Localisés à Wasseiges sur le domaine public
- Comité de sélection = délégation du Conseil communal
- Projets à rentrer dans les délais impartis selon le formulaire adhoc

Le formulaire à compléter est disponible sur le site internet (www.wasseiges.be), ainsi que sur demande à l'Administration communale ou via email (nicolas.villani@wasseiges.be)

- **Formulaire à rentrer pour le 30 juin 2024**

Les membres de la CLDR sont invités à en parlez autour d'eux

6. DIVERS

« LA BIODIVERSITÉ DANS MA COMMUNE » / NATURASCOPE
La biodiversité est un enjeu à l'échelle communale. C'est pourquoi une plateforme[1] a vu le jour, fin 2023, afin d'informer les communes et les citoyens des enjeux de la biodiversité de leur territoire. Pour rappel, la Commune de Wasseiges était Commune pilote (avec Hannut et Burdinne) pour ce projet.
Parmi les outils disponibles, la FRW attire l'attention sur l'appel à experts, en distribuant un flyer explicatif ainsi qu'une invitation à se manifester.

[1] Cette plateforme est le résultat d'une réflexion entamée en 2021 conjointement par l'administration SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement et la Fondation Rurale de Wallonie dans le contexte du subside BiodiverCité et de la Stratégie Biodiversité 360°, mis en œuvre par Madame la Ministre Céline Tellier.

Qui peut s'inscrire comme expert ?
Tous les naturalistes passionnés qui souhaitent partager leurs connaissances et accompagner les communes dans le déploiement de projets concrets pour la biodiversité.
L'expert est une personne capable d'argumenter sur base de données scientifiques, de les interpréter et d'en tirer une conclusion, ou toute personne pouvant attester d'une formation en rapport avec l'expertise proposée.
L'objectif est de permettre aux communes de consulter directement les personnes ressources locales adéquates.

Pour plus d'infos : https://labiodiversitedansmacommune.be/

INTRADEL

La Commune signale que prochainement 2 ateliers seront proposés à la population, avec la collaboration d'Intradel : l'un sur le **compostage**, l'autre sur l'**upcycling** ...

APPEL À PARTICIPATION

Différents appels à participation sont repris dans le dernier bulletin communal, ...

➢ ***... la CLDR est invitée à relayer ces deux informations auprès des personnes susceptibles d'être intéressées.***

Le Président remercie les participants et clôture la réunion.

Pour le secrétariat de la CLDR,
Audrey WANZOUL

Pour toutes remarques concernant ce compte rendu, vous pouvez contacter Audrey Wanzoul (Fondation Rurale de Wallonie) au n° 019/58.93.20 ou par courriel : a.wanzoul@frw.be
ou Agnès de Marneffe (agent relais de l'Opération) au 081/40.89.90 ou agnes.demarneffe@wasseiges.be